

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 06 mars 2017

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène, MM. KLEIN Bruno, LUX Léonard et RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : MM. ERNENWEIN David et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017
- 3) Adoption du Compte Administratif 2016
- 4) Adoption du Compte de Gestion 2016
- 5) Affectation du résultat 2016
- 6) Indemnités des élus : augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 7) Caisse d'Assurance - Accident Agricole du Bas-Rhin : cotisation foncière 2017
- 8) Point sinistre
- 9) Divers et informations

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Christophe KALCK.

2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Adoption du Compte Administratif 2016

Madame le Maire soumet aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

Exercice 2016	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	116 019,42	229 358,31
Section INVESTISSEMENT	102 227,15	298 939,39
Report en section de Fonctionnement (002)		227 894,90
Report en section d'Investissement (001)	246 168,95	
TOTAL	464 415,52	756 192,60

Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint KALCK Christophe, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016.

4) Compte de gestion 2016

Soumis par Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016 de la commune présenté par Mme FISCHER, Trésorière de Saverne, dont les écritures concordent avec celles du compte administratif du même exercice.

5) Affectation de résultat 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2016	RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	-246 168,95 €		196 712,24 €		-49 456,71 €
Fonctionnement	477 264,04 €	249 368,95 €	113 338,70 €		341 233,79 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	341 233,79 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	49 456,71 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	291 777,08 €

6) Indemnités des élus : augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'**indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022**. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Or la délibération indemnitaire du 22 avril 2014 faisait référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est donc nécessaire et il convient de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028).

Vu la délibération en date du 22 avril 2014,

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction,

Vu la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal accepte à 7 voix pour et 1 abstention (Bruno KLEIN) la modification de l'indemnité des élus comme suit à partir du 1^{er} janvier 2017 :

Commune de moins de 500 habitants

Mme EBERSOHL Danièle

M. KALCK Christophe

M. GOETZ Yves

Indemnité brute

17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

7) Caisse d'Assurance - Accident Agricole du Bas-Rhin : cotisation foncière 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, décide de ne pas affecter le montant de la location de la chasse au paiement de la cotisation foncière 2017 de la caisse d'Assurance-Accidents Agricoles du Bas-Rhin.

8) Point sinistre

Une deuxième campagne de mesures géophysiques électriques a été effectuée entre le 20 et 24 février 2017. Tout comme la première campagne, elle s'est déroulée sur plusieurs parcelles agricoles et privées (l'accord des propriétaires concernés a été sollicité pour ces travaux).

A cette issue, Géodéris produira un rapport comprenant plusieurs profils de résistivité électrique selon la nature des différentes couches géologiques.

Géodéris va procéder dans les prochains temps à une technique de diagraphie de radioactivité (gamma-gamma) pour s'assurer que les déformètres, installés dans le périmètre du lotissement, soient étanches. Les habitants seront informés par une note de Géodéris sur les consignes des travaux.

Une réunion se tiendra en Sous-préfecture le 20 mars prochain avec les représentants de la commune, de l'ALSS et du collectif des citoyens pour faire le point.

Aucune réunion publique n'aura lieu avant les élections (obligation de réserve et de discrétion professionnelle des fonctionnaires en période électorale).

9) Divers et informations

a) FSIPL 2017

Par courriel du 28 février 2017, la Sous-préfecture sollicite des pièces complémentaires pour les dossiers de subvention au titre du FSIPL 2017 pour les travaux de la salle polyvalente et de remplacement de la chaudière de la mairie. Une délibération doit être prise pour approuver chacun des plans prévisionnels de financement des 2 projets susmentionnés.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les 2 plans prévisionnels de financements annexés à la présente délibération pour les travaux sus-référencés.

b) Divers

- La commune organise les 11 et 18 mars prochain des ateliers pour la confection de décorations pour le village pour Pâques.
- Le repas des aînés aura lieu le 9 avril 2017.
- Le Conseil Municipal effectuera une journée de travaux sur la commune au printemps (taille des arbres,...).
- L'inauguration de l'étang de pêche aura lieu le 8 juillet 2017 à 14h.
- Madame le Maire a présenté aux conseillers une offre de prix de la société EPSL pour l'aménagement d'une aire de jeux. Une structure multi-activités pour les 3-12 ans ainsi qu'un jeu sur ressort sont proposés. 2 versions ont été retenues pour le support des jeux : sol gravillon ou sol coulé. Le Maire est chargé de solliciter d'autres devis pour ce projet.